

Mai 2023

Rémunération supplémentaire 2023

Madame, / Monsieur,

Chers assurés de la SVE,

L'année 2022 aura été difficile pour le secteur des caisses de pension, y compris pour l'Institution de prévoyance Sulzer (SVE). La guerre en Ukraine, la forte hausse de l'inflation et du niveau des taux d'intérêts mondiaux ont eu des répercussions négatives sur toutes les catégories de placement, à l'exception de l'immobilier direct. La performance de la SVE a été par conséquent négative et le degré de couverture s'est dégradé. Toutefois, et grâce à son taux de couverture toujours élevé – 118,4% –, le Conseil de fondation de la SVE fait profiter les assurés actifs et les retraités de la bonne situation financière de l'institution.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que, en tant qu'assuré-e, vous recevrez une rémunération supplémentaire de 2% en cours d'année sur votre avoir de vieillesse. Le montant de ce versement unique sera crédité sur votre avoir de vieillesse le 1^{er} mai 2023 et sera soumis à l'intérêt à partir de cette date.



Vous trouverez en annexe votre certificat d'assurance actuel (état au 1^{er} mai 2023) sur lequel vous pouvez voir le montant de votre rémunération supplémentaire, l'état actuel de votre avoir de vieillesse ainsi que nos prestations. Nous vous prions de conserver soigneusement ce document dans votre dossier d'assurance. Comparez le modèle ci-dessous.

Intérêt supplémentaire

Avoir de vieillesse, état au 31.12.22				XXX'XXX.XX
Intérêt supplémentaire	2.00%	Valeur	01.05.2023	X'XXX.XX

En raison de l'intérêt supplémentaire, les prestations sont les suivantes:

Valeurs actuelles de l'avoir de vieillesse

La SVE n'accorde cette rémunération supplémentaire que lorsque la situation financière est satisfaisante, conformément au «Règlement sur la rémunération de l'avoir de vieillesse et l'utilisation des fonds libres». Les personnes intéressées peuvent le consulter sous www.sve.ch.

Nos conseillères et conseillers à la clientèle (vous trouverez le numéro de téléphone de votre interlocutrice ou interlocuteur personnel sur le certificat d'assurance) se tiennent volontiers à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Avec nos salutations les meilleures,
Institution de prévoyance Sulzer

Peter Strassmann
Gérant

Martina Ingold
Directrice adjointe
Responsable du conseil à la clientèle